



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2017)10_fr

6 juin 2017

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Liste des décisions

18^e réunion

Strasbourg, 10-12 mai 2017

Adoptée par le Comité de Lanzarote le 31 mai 2017

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 18^e réunion du 10 au 12 mai 2017 à Strasbourg.

Lors de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. A pris note et s'est félicité de la décision prise par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'accepter la demande de la Tunisie d'adhérer à la Convention de Lanzarote.
2. A confié à son Président la rédaction d'une lettre à l'intention des cinq États membres du Conseil de l'Europe n'ayant pas encore ratifié la Convention de Lanzarote, en vue de les encourager à le faire prochainement.
3. A examiné en détail l'avis interprétatif sur « L'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC) ».
4. A examiné en détail le questionnaire thématique élaboré pour lancer son 2^e cycle de suivi, et pris les décisions suivantes :
 - Le titre du prochain cycle sera « Protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels rendus possibles par les TIC » ;
 - Le Secrétariat est chargé de préparer une version révisée du projet de questionnaire en s'appuyant sur les remarques formulées pendant la réunion ;
 - Cette version révisée sera envoyée aux membres du Comité de Lanzarote le vendredi 19 mai 2017 au plus tard ;
 - Si aucune objection à la version révisée n'a été soumise au secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) avant le vendredi 2 juin 2017, le texte sera considéré comme adopté, sachant que :
 - a) Dans le cas où une Partie objecterait à l'adoption de la version révisée avant le 2 juin 2017, elle devrait souligner les questions soulevant des problèmes de fonds, car elles seules feront l'objet d'un examen durant la 19^e réunion du Comité (25-27 octobre 2017) en vue de l'adoption du questionnaire entier (les autres parties pour lesquelles aucun problème de fonds n'a été souligné seront considérées comme adoptées) ;
 - b) Dans le cas où aucune Partie n'objecterait à l'adoption du questionnaire avant le 2 juin 2017¹, celui-ci sera considéré comme adopté à cette date et il est convenu que :
 - les Parties auront jusqu'au 25 octobre 2017 pour répondre au questionnaire ;
 - à compter de l'enregistrement des réponses pertinentes par le Secrétariat, les représentants de la société civile et de tout autre organisme qui s'occupent de la prévention et de la lutte contre

¹ Il convient de noter qu'aucune objection n'a été reçue au 2 juin 2017.

l'exploitation et les abus sexuels des enfants auront deux mois pour soumettre leurs remarques concernant les réponses des Parties.

5. Quant à la situation des enfants (en particulier des enfants non accompagnés âgés de 14 ans ou plus) se trouvant dans la zone de transit en Hongrie à la suite de l'adoption de la loi n° T/13976 portant modification de certaines lois en vue de durcir les procédures relatives à la gestion des frontières :

- A pris note de la lettre adressée le 22 mars 2017 au Premier ministre hongrois par le Président du Comité de Lanzarote, demandant des informations complémentaires en vertu de la règle 28.3 du Règlement intérieur ;
- A analysé les informations complémentaires envoyées par la Hongrie, en s'appuyant par ailleurs sur la présentation des représentants des autorités hongroises et sur d'autres sources ;
- S'est félicité de l'invitation des autorités hongroises à visiter la zone de transit établie en Hongrie afin de mieux comprendre la situation sur place ;
- A décidé qu'une délégation, composée de trois membres du Comité de Lanzarote accompagnés de membres du Secrétariat, effectuerait cette visite ;
- A appelé les membres du Comité de Lanzarote qui souhaiteraient faire partie de cette délégation à en informer le Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) avant le vendredi 19 mai 2017 au plus tard.

6. Par manque de temps, a décidé de reporter à sa 19^e réunion (25-27 octobre 2017) l'échange de vues et la prise de décisions concernant le suivi des recommandations du rapport spécial intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels ».

7. A écouté les présentations et tenu des échanges de vues avec :

- Mme Katarzyna STACIWA, analyste stratégique – FP Twins, Europol, sur la campagne préventive d'Europol sur la coercition et l'extorsion sexuelles ;
- M. Sébastien BROCHOT, fondateur de projet, sur le projet [PedoHelp](#), visant à comprendre et à accompagner pour prévenir l'abus sexuel des enfants ;
- Mme Clothilde TALLEU, Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES), sur le projet Pro Safe Sport + : Mettre fin au harcèlement et aux abus sexuels à l'encontre des enfants dans le sport ;
- Mme Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), sur les conclusions pertinentes relatives aux enfants du [6^e rapport général du GRETA](#) ;
- M. Luca SCHIO, Directeur de département, Coopération Internationale et Partenariats, Direction de la Coopération européenne et de la Stratégie, CEB, et Mme Giusi PAJARDI, Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel de la CEB, sur la [Banque de Développement du Conseil de l'Europe \(CEB\)](#).

8. A fait un débriefing avec Mme Maria José CASTELLO-BRACO (Portugal) et Mme Zsuzsanna RUTAI (Secrétariat) sur leur participation à l'Atelier TAIEX de la Commission européenne sur les défis et bonnes pratiques pour lutter contre les abus sexuels des enfants en ligne (Minsk, 16-17 mars 2017).

9. Par manque de temps, a décidé de reporter à une prochaine réunion les débriefings suivants :

- Débriefing de la 2^e réunion du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) par Mme Ina VERZIVOLLI (Albanie) (Strasbourg, 29-31 mars 2017) ;
- Débriefing par Mme Gioia SCAPPUCCI (Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) de sa participation à la réunion du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) (Strasbourg, 21 avril 2017) ;
- Débriefing par Mme Gioia SCAPPUCCI de la réunion de lancement du projet d'INTERPOL visant à lutter contre le trafic de migrants dans la région des Balkans (Podgorica, 24 avril 2017).

10. A pris note des activités récentes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre des travaux réalisés par sa nouvelle Sous-commission sur les enfants, présentées par *Baroness* Doreen MASSEY (Royaume-Uni, présidente de la Sous-commission sur les enfants, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable).

11. A pris note des activités récentes du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, présentées par M. Johan van den HOUT (Pays-Bas, porte-parole thématique sur les enfants).

12. A adopté son 3^e rapport d'activités couvrant la période du 18 mars 2016 au 12 mai 2017, et a chargé le secrétariat de le transmettre au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et au Comité des Ministres pour information.

13. A décidé d'inviter l'Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille à sa prochaine réunion, en qualité d'observateur.

14. Par manque de temps, a décidé de reporter à une prochaine réunion la discussion sur l'amélioration de la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote.

15. Par manque de temps, a décidé de reporter à une prochaine réunion la discussion sur les projets de coopération du Conseil de l'Europe en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

16. A pris note des dates de ses prochaines réunions :

- Conférence de célébration du 10^e anniversaire : 24-25 octobre 2017, Lanzarote
- 19^e réunion : 25-27 octobre 2017, Lanzarote
- 20^e réunion : 4-6 avril 2018, Strasbourg
- 21^e réunion : 20-22 juin 2018, Strasbourg
- 22^e réunion : 7-9 novembre 2018, Strasbourg

Conformément à la Règle 10, paragraphe 5 du Règlement intérieur et le Comité de Lanzarote n'en ayant pas décidé autrement, la présente liste des décisions est rendue publique.

Conformément à la Règle 10, paragraphe 6 du Règlement intérieur, un rapport de réunion in extenso sera transmis ultérieurement à tous les membres, participants et observateurs du Comité de Lanzarote.